



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le mercredi 28 février 2024

L'État identifie des solutions à l'absence de couverture mobile de la commune de Nançay

La couverture et la qualité des réseaux mobiles constituent un enjeu majeur pour le désenclavement et le développement économique des territoires, essentiel pour la sécurité des populations.

La commune de Nançay fait face à une situation atypique. Elle comporte sur son territoire un observatoire de radioastronomie de portée internationale et d'intérêt scientifique majeur. Il en résulte, jusqu'à présent, une impossibilité technique et réglementaire à faire fonctionner de pair les deux dispositifs.

Aujourd'hui, le préfet a organisé un temps de travail avec les experts des autorités nationales en charge des fréquences et de la régulation, afin d'exposer les meilleures pistes de solutions pour apporter une couverture mobile dans la commune de Nançay, avec la participation active de l'opérateur Orange et de l'observatoire de Paris.

Au vu des solutions techniques proposées, le progrès ainsi constaté permet d'acter la tenue d'une expérimentation dans le village cette année.

Contact presse

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

02 48 67 18 18
pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX